

Le multilinguisme en Afrique du Nord à travers l'histoire

Lionel Galand, Mansour Ghaki et Ahmed Boukouss

Entretien réalisé par le Comité de Rédaction

1. Epoque antique

a. Lionel Galand

Depuis de nombreuses années, vous travaillez sur le libyque ou l'amazighe de l'Antiquité. Quelle était sa place dans le paysage linguistique nord-africain à l'époque antique, en présence des langues étrangères, et que pensez-vous de l'approche qui considère le punique comme une langue africaine ?

Quelques mots s'imposent sur les débuts et l'évolution de l'étude du « libyque ». Précisons d'abord que ce terme, bien distinct de « libyen », ne renvoie nullement à la Libye actuelle. Il est employé par les spécialistes de l'Antiquité en référence à l'usage des anciens Grecs qui appelaient Libye la partie de l'Afrique du Nord la mieux connue d'eux, correspondant approximativement au littoral de la Libye moderne et à la Tunisie. L'adjectif « libyque » fut ainsi appliqué à des inscriptions de *Thugga* (maintenant Dougga en Tunisie), rédigées dans une écriture qui, n'étant ni punique, ni grecque, ni latine, évoquait les caractères « tfinagh » du touareg. La fameuse inscription bilingue - libyque et punique - du mausolée de Dougga fut la première à attirer l'attention d'un voyageur occidental, l'érudit Thomas d'Arcos, dès le 17^e siècle. Mais il fallut attendre deux siècles pour qu'elle attirât l'attention des « orientalistes », comme on disait alors. Encore était-ce à cause du texte punique, l'autre texte restant inconnu pendant plusieurs années encore. C'est l'archéologue Quatremère de Quincy qui, dans le *Journal des Savants* de 1838, fit nettement la liaison avec le berbère. À partir de cette période, les découvertes d'inscriptions se multiplièrent ; en même temps, l'étude des parlers berbères se développa et, avant la fin du 19^e siècle, René Basset fit d'elle une discipline universitaire et, plus tard son fils André, disciple d'Antoine Meillet, lui appliqua les méthodes de la linguistique comparée qui avait pris son essor au siècle précédent. Je ne vais pas esquisser ici l'historique de ces recherches, mais il convient d'ajouter que, si les Français furent les plus nombreux à y prendre part en raison de la situation coloniale de l'époque, certaines publications importantes parurent ailleurs qu'en France, ainsi celles de Lidzbarski sur le libyque ou celles,

plus récentes, de Beguinot sur le berbère, pour ne citer qu'eux arbitrairement. Lorsqu'en 1942, alors que je suivais à l'École normale le cursus des études « classiques » (français, latin, grec), j'eus à rédiger un « Diplôme d'études supérieures » (on parle aujourd'hui de « master ») sur les tribus indigènes dans l'Afrique romaine. Le sujet m'avait été proposé par l'historien André Piganiol et m'avait séduit. Je n'avais pourtant aucune attache avec l'Afrique du Nord, du reste inaccessible à qui se trouvait dans la France occupée. Très vite je rencontrai les fameuses inscriptions libyques et leur mystère et l'idée me vint qu'il fallait étudier le berbère pour tenter de les déchiffrer, même si F. de Saulcy, dès 1843, avait établi la valeur phonétique d'une grande partie des caractères employés à Dougga en s'aidant de la version punique et sans faire au berbère le moindre appel. Je pris donc contact avec André Basset, qui, rentré d'Alger, enseignait à l'École des langues orientales (aujourd'hui INALCO). Heureux de trouver un auditeur désireux de se consacrer à sa discipline, il m'accorda toute son attention, son aide et bientôt son amitié. Je lui dois beaucoup.

Les auteurs grecs et latins parlent beaucoup de l'Afrique, mais restent regrettamment discrets sur la situation linguistique. Plusieurs langues étaient parlées sur des portions très variables du vaste territoire que nous appelons aujourd'hui Maghreb. L'histoire nous montre l'arrivée des populations qui apportèrent trois de ces langues : le punique, forme locale du phénicien venu du Proche Orient, le grec, présent en particulier dans les ports, et bien sûr le latin. Les documents écrits, par contre, ne signalent pas l'apparition des gens qui parlaient la langue des inscriptions libyques ; ils étaient donc là avant les autres. Rien non plus, depuis l'Antiquité, ne montre l'arrivée des berbérophones. Il apparaît ainsi que le libyque est le berbère ou, plus exactement, un stade ancien du berbère actuel. Ce raisonnement, que Basset avait déjà tenu, s'impose malgré son caractère négatif. J'en approuve moi-même la conclusion, même si j'ai toujours mis l'accent sur la difficulté qu'on éprouve à interpréter le libyque à l'aide du berbère, ce qui m'a fait accuser d'un excès de prudence. Une prudence malheureusement justifiée par le fait que notre connaissance du libyque reste très limitée et comporte plus d'hypothèses que de certitudes. Cette situation n'a rien d'étonnant et les causes en ont été plusieurs fois exposées : petit nombre des chercheurs, mais aussi brièveté et pauvreté de la plupart des inscriptions, qui sont en majorité des stèles funéraires assez répétitives, et pièges de l'écriture libyque, qui ne note pas les voyelles et sépare rarement les mots.

De toute façon, les difficultés étaient prévisibles même avant l'examen des matériaux. Dans un livre magistral, paru en 1997, N. Van den Boogert a étudié des manuscrits du Sous dans lesquels le berbère est noté en caractères arabes ; le plus ancien remonte au 11^e siècle ap. J.-C. et l'on y reconnaît aisément du chleuh malgré une évolution inévitable. Voilà qui contraste avec le petit nombre des correspondances sûres (les autres restant hypothétiques) qu'on peut établir entre le

libyque de Dougga et le berbère. Mais faut-il s'en étonner ? Les dix siècles qui nous séparent des plus anciens documents de Van den Boogert ont certes connu bien des vicissitudes, mais déjà l'Islam s'était implanté dans le pays, même si ce dernier connaissait des conflits constants. Rien de comparable aux bouleversements qui marquèrent les treize siècles précédents : chute de Carthage mais progrès, au moins régional, du punique, arrivée des Romains et du latin, chute de l'Empire romain, arrivée et départ des Vandales, lutte avec les Byzantins, arrivée des Arabes ; et dans le domaine spirituel : les cultes berbères, souvent habillés à la romaine, puis le christianisme avec ses dissensions, enfin l'Islam. Comment la langue, et d'abord son vocabulaire, n'auraient-ils pas subi le contrecoup de tels changements ?

D'autres obstacles attendent le chercheur. On trouve des inscriptions libyques, en quantité variable, dans toute l'Afrique du Nord, du Maroc à la Libye (si l'on inclut le « libyque de Bu-Njem » découvert par R. Rebuffat). Toutes relèvent visiblement de la même technique d'écriture et, bien qu'un même type d'écriture puisse noter des langues différentes, on peut penser, pour les raisons que j'ai données plus haut, que la langue dans laquelle elles sont écrites était partout un stade ancien du berbère. Mais l'immensité de leur domaine et la variété de sa géographie imposent des conditions de vie fort diverses, alors que le libyque n'a bénéficié d'aucun appui centralisateur, politique, religieux ou culturel, sauf peut-être à l'époque des rois numides, temporairement et régionalement. Il est donc plus que vraisemblable qu'il se soit diversifié en parlars multiples, s'il ne l'était pas déjà comme le berbère l'est encore. Chacun de ces parlars a son propre système d'articulations pertinentes, assurant la distinction et la reconnaissance des multiples unités du langage, autrement dit son propre système phonologique. Ces différences sont plus ou moins bien reflétées dans l'écriture alphabétique qui cherche à noter les parlars, si bien qu'une même *écriture*, c'est-à-dire un système graphique obéissant aux mêmes principes, peut ne pas présenter partout le même *alphabet*, terme par lequel j'entends la liste finie des caractères qui sont employés dans un lieu et un temps donnés avec une certaine valeur phonétique. L'écriture touarègue actuelle en est un bon exemple, puisque l'on compte plusieurs alphabets, fondés sur une large base commune mais distingués par la forme et surtout par la valeur de certains caractères. Il résulte de là que nous prenons un risque en fondant sur l'alphabet de Dougga la transcription des autres documents trouvés en Algérie ou au Maroc. Cette prise de risque s'impose, mais il est bon de garder à l'esprit que nos lectures s'appuient sur une hypothèse de travail.

Les bilingues de Dougga, qui ont permis d'établir un alphabet, sont jusqu'à présent les plus longues et les plus riches d'enseignements, tant sur la société que sur la langue. Mais par leur disposition en lignes horizontales tracées de droite à gauche et par le simple fait d'être placées sur d'importants monuments (seul subsiste le fameux mausolée dit à tort d'Atban), elles trahissent une forte influence punique.

C'est pourquoi j'ai plus d'une fois souligné qu'elles ne sont pas les plus représentatives de la culture locale. Ce fut une chance de les trouver, puisqu'elles ont permis la reconstitution d'un alphabet et qu'elles ont attiré l'attention sur le problème libyque, mais par là même elles ont peut-être retardé une prise en compte globale de ce même problème.

Je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous entendez par *l'approche qui considère le punique comme une langue africaine*. Le punique est la forme prise par le phénicien à Carthage et sans ses colonies. Les linguistes sont presque unanimement d'accord pour classer phénicien et punique dans les langues sémitiques, elles-mêmes branche, comme l'égyptien ancien, le berbère, le couchitique et le tchadique, du vaste groupe chamito-sémitique (qu'on tend aujourd'hui à nommer afro-asiatique pour des raisons qu'en accord avec le regretté David Cohen je crois mauvaises – mais ce n'est pas le lieu d'en discuter). Vous pensez peut-être aux travaux de Cheikh Anta Diop et de Théophile Obenga, qui considèrent l'égyptien ancien comme une langue africaine et par conséquent n'acceptent pas le concept de chamito-sémitique. Ces travaux confirment l'intérêt que présente l'étude des contacts entre les langues sub-sahariennes et celles du nord de l'Afrique, mais leurs conclusions ont fait l'objet de critiques, à mon avis pertinentes, de la part de chercheurs comme Henri Tournoux, que l'amour de l'Afrique n'a pas privé d'objectivité.

Le libyque, langue millénaire, était transcrit pendant des siècles. Peut-on parler d'une véritable pratique scripturaire et quelles étaient les fonctions de l'écriture libyque dans l'Antiquité ?

Je pense que vous prenez l'expression *langue millénaire* dans le sens général de « langue constituée depuis très longtemps ». Les générations successives n'ayant pas cessé de parler, et chacune apportant (souvent inconsciemment) des modifications à l'idiome usité, il arrive un moment où un état de langue est si différent de l'état antérieur qu'il peut arriver qu'on donne à la langue un autre nom. C'est ainsi que le latin est devenu le français sur un territoire donné. Je simplifie ainsi à l'extrême, les choses étant infiniment plus complexes, d'autant que l'évolution se produit d'abord dans la langue parlée par la masse de la population et que la documentation sur ce point est insuffisante. En fait, un grand nombre de facteurs, variables selon les cas, jouent un rôle. Ce que je voudrais dire, c'est que si nous considérons que les inscriptions libyques sont rédigées dans une langue (à forte différenciation dialectale) qui est un stade ancien du berbère (voir la question 1), nous ne savons pas depuis combien de temps l'évolution inévitable avait donné à cette langue des traits suffisants à lui mériter le nom de *berbère* (en français ; *amazigh* ou *tamazight* en berbère). Je ne veux pas réduire le problème à un problème simpliste d'étiquette, mais, en un sens (et c'est à peine une boutade), tout

idiome a un passé vertigineux qui remonte à l'époque, mystérieuse mais redevenue objet d'étude, où l'homme s'est doté du langage (la recherche sur ce sujet, jugée impraticable, avait été interdite par les statuts de la Société de linguistique de Paris lorsqu'elle fut créée !).

Ce qu'on aimerait retracer, en revanche, c'est l'histoire de l'écriture, puisque l'apparition de documents écrits est justement ce qui marque l'entrée dans l'histoire. À cet égard, on peut affirmer que l'écriture libyco-berbère (je l'appelle ainsi pour englober les deux extrêmes) est plus que millénaire. Le problème est de dater ses débuts. Le texte de l'inscription dédiée à Massinissa permet de la situer en 138 av. J.-C. ; des datations approximatives sont possibles dans un certain nombre d'autres cas. Mais, comme je l'ai dit plus haut (question 1), les libyques « classiques » sont en fait un cas particulier et l'écriture libyco-berbère a connu, avec les milliers d'inscriptions rupestres de l'Afrique du Nord, du Sahara et de ses confins, un emploi beaucoup plus ancien et plus caractéristique de la culture berbère. Les inscriptions touarègues en caractères tiffinagh ne sont qu'une partie de cet ensemble. On les reconnaît justement à la possibilité de les interpréter (parfois hypothétiquement) par le touareg. Mais beaucoup d'autres restent énigmatiques, n'offrant prise à aucun critère de type linguistique. En ce cas, la datation est fort problématique. Elle repose sur des critères extérieurs, état de la pierre, patine, environnement, etc. Il appartient alors aux préhistoriens de nous renseigner, mais leur discipline évolue assez rapidement et ils ne sont pas toujours d'accord entre eux. Le texte est parfois associé à un dessin. C'est le cas, me semble-t-il, pour la fameuse inscription des Azibs n'Ikkis, dans l'Atlas marocain (elle est aujourd'hui détruite, dit-on), où les caractères d'écriture sont logés dans un cartouche ménagé à cet effet. D'après G. Camps, elle remonterait au moins au 6^e ou au 7^e siècle av. J.-C. ; d'autres la situent beaucoup plus haut dans le temps. Quoi qu'il en soit, elle doit être plus ancienne que les inscriptions officielles de Dougga.

Pichler, je crois, a clairement noté la nécessaire distinction entre le concept même d'écriture et sa réalisation. Si l'idée a pu venir de l'Orient, pays d'écritures très anciennes, je pense que la réalisation, dans l'Afrique du Nord, a fait appel à des éléments locaux, signes usités pour les tatouages, le marquage des animaux, la décoration des poteries, etc. Toutefois, certains caractères ont pu être empruntés à des alphabets sémitiques *anciens*. Le tracé géométrique des lettres libyques exclut qu'elles proviennent de l'écriture phénicienne classique ou de l'écriture punique. Les inscriptions de Dougga montrent que la technique même de l'écriture (notation limitée aux consonnes, orientation des lignes) a été influencée par les écritures sémitiques, et cela a pu se produire aussi à des époques antérieures.

Quelles étaient la pratique et les fonctions de l'écriture dans l'Antiquité ? Nous savons *ipso facto* qu'elle était employée pour des inscriptions le plus souvent funéraires, rarement officielles. Les sources anciennes ne sont pas disertes sur ce point. On peut tout de même essayer d'éclairer le passé par le présent. C'est ce

qu'a fait Stéphane Gsell dans son étude magistrale des Berbères antiques, même si la méthode n'a pas échappé à toute critique. Pour le rôle de l'écriture dans la société, je ne peux que renvoyer à l'excellente description des usages touaregs traditionnels que nous devons à Mohamed Aghali-Zakara et à Jeannine Drouin, qui de plus s'efforcent de déchiffrer, avec prudence, les inscriptions touarègues sur roche. L'apprentissage de l'alphabet joue un rôle pédagogique important, à la fois formatif et ludique. On écrit aussi, sur des outils ou sur des objets d'artisanat, des noms de personne ou diverses formules. Plus souvent qu'on ne le croit, on consigne des comptes ou des messages sur des matières souples, y compris le papier (qui fut jadis un luxe au Sahara). Il est inutile de préciser qu'aujourd'hui ces usages traditionnels sont, non pas perdus, mais dépassés par une conception moderne des emplois de l'écriture. Pour en revenir à l'Antiquité, il serait imprudent de lui appliquer tous les traits de la situation traditionnelle de l'écriture en pays touareg, mais nous devons retenir de celle-ci un enseignement : c'est qu'une écriture peut exister sans avoir nécessairement tous les emplois que nous lui attribuons dans nos sociétés.

L'écriture libyque avait, sur son propre territoire, coexisté avec d'autres écritures méditerranéennes ; en l'occurrence phénicienne, punique, grecque et latine. Quelle influence a pu avoir cette coexistence sur le développement du libyque ?

J'ai répondu à cette question en même temps qu'aux deux précédentes. Il faut reconnaître que le voisinage d'autres cultures a pu stimuler dans certains cas l'emploi de l'écriture libyque, mais cela ne l'a pas empêchée de disparaître du nord de l'Afrique.

Comment évaluez-vous la recherche actuelle sur le libyque et quelles sont, à votre avis, les pistes auxquelles devrait s'atteler la recherche en la matière ?

Il faut reconnaître que la recherche actuelle sur le libyque n'est pas très encourageante, vu la maigreur et la lenteur des résultats obtenus jusqu'ici. C'est pourquoi j'ai moi-même consacré plus de temps aux parlers berbères qu'au libyque, sans pour autant négliger ce dernier. Mais je constate qu'aujourd'hui rares sont les berbérissants qui lui réservent beaucoup d'attention. En général, ils ont été formés à l'étude de la linguistique plutôt qu'à celle de l'Antiquité, pour laquelle il faut éprouver un certain attrait si l'on veut vraiment s'intéresser au libyque. Il est souhaitable également d'avoir une certaine familiarité (je ne parle pas d'une spécialisation) avec les problèmes généraux de l'écriture (écritures anciennes du Proche Orient en particulier). Enfin, puisque l'étude des inscriptions rupestres n'est

guère séparable de celle des inscriptions libyques, des connaissances en préhistoire ne sont pas superflues.

Mais dans l'immédiat, la quête des documents est encore plus urgente que ces exigences théoriques. Si nombreuses qu'elles soient déjà, les inscriptions libyques, généralement courtes et assez répétitives, n'assurent pas encore aux déchiffreurs une base de travail aussi riche d'enseignements qu'on le souhaiterait. Il est donc essentiel que les découvertes de documents nouveaux soient signalées et que les inscriptions ainsi mises au jour soient publiées et décrites avec toute la précision possible. C'est là un travail de conservation, travail sans gloire, mais qui représente peut-être le meilleur moyen de préparer, pour l'avenir, l'accès à une meilleure connaissance du libyque.

b. Mansour Ghaki¹

Depuis de nombreuses années, vous travaillez sur le libyque ou l'amazighe de l'Antiquité. Quelle était sa place dans le paysage linguistique nord-africain à l'époque antique, en présence des langues étrangères, et que pensez-vous de l'approche qui considère le punique comme une langue africaine ?

Il est clair que le libyque est la langue des "Libyens", habitants de la « Libye » au sens grec du terme. Nous parlons aujourd'hui de l'Afrique du Nord pour qualifier une partie de ce qu'il faudrait appeler l'Afrique berbère ou amazighe ; il ne faut pas perdre de vue la présence de locuteurs amazighes aussi bien au Niger qu'au Mali et au Burkina. Une partie des parlers actuels est commune, « pan-berbère » ; d'où viendrait-elle si ce n'est d'une langue mère, celle à laquelle Augustin fait allusion en parlant de « la division des habitants en plusieurs tribus parlant la même langue ». Il est aussi évident que cette langue, qui devait être déjà divisée en parlers, a côtoyé d'autres langues introduites en Afrique du Nord comme le phénicien, l'hébreu, le latin ou le grec. Le voisinage et les contacts avec d'autres peuples devaient aussi avoir établi des échanges à un moment ou à un autre de l'histoire, avec d'autres langues comme l'égyptien, langues de l'Afrique subsaharienne et du Sahel, les langues ibériques et celles des îles de la Méditerranée.

La géographie et l'histoire permettent de cerner la question. L'espace est très grand, il s'étale d'est en ouest, de "la rive du Nil" jusqu'à l'Atlantique et à un moment de l'histoire jusqu'aux Îles Canaries ; du nord au sud, son étendue est de quelques milliers de kms. Si vous vous placez à l'est, les tribus libyennes étaient en rapport avec l'Égypte pharaonique. Les tribus numides ou maures qui vivaient à l'ouest

¹ Mansour Ghaki est Directeur de recherches à l'Institut national du patrimoine (Tunisie) et Professeur associé à l'Université l'Orientale à Naples (Italie).

étaient en contact avec d'autres peuples et d'autres cultures ; les Libyens qui vivaient sur le littoral méditerranéen ou dans l'arrière pays immédiat de celui-ci, avaient peu ou pas de rapport avec ceux qui nomadisaient aux abords du Sahara. L'histoire a accentué cette régionalisation et isolé les groupes les uns par rapport aux autres, donc isolé les parlers ; à des moments de l'évolution, se sont créées des "frontières" culturelles et politiques ; ceux des Libyens qui étaient en contact avec les civilisations et les peuples méditerranéens eurent une évolution différente de celle des Libyens qui sont restés à l'écart.

Le cadre ne le permet pas mais il est clair que la Libye a, depuis la préhistoire, durant la protohistoire et l'histoire, connu une évolution qui lui est propre et qui la « distingue » des entités géographiques et humaines voisines.

Cette entité humaine "les Libyens" ne peut pas exister sans des composantes constituantes et parmi celles-ci, il y a la langue.

L'arrivée dans la région de pouvoirs et de civilisations extérieures - les Phéniciens, les Grecs et, plus tard, les Romains - va introduire, entre autres, des langues : le phénicien, le grec et le latin. A l'origine, chacune de ces langues n'était parlée que par quelques individus installés dans des endroits précis. Au fil du temps et suite aux contacts humains et culturels qui vont s'établir entre les autochtones et les « nouveaux arrivés », ces langues ont été "appprises" et utilisées.

Ce qui est à relever, c'est ce que j'appellerai "les périodes charnières" qui durent parfois des siècles. Ainsi, les Phéniciens commencent à fréquenter les côtes africaines et fondent Lixus et Utique, nous disent les sources, vers 1100 av. J.-C. A la fin du IX^{ème} - 814 av. J.-C. -, ils fonderont Carthage. L'archéologie autorise à affirmer que le littoral africain est occupé, par endroits, au VII^{ème} s. - Mogador, Rachgoun, et les fondations phéniciennes déjà citées, pour l'intérieur du pays. Pour l'arrière pays immédiat de ces cités, il faut attendre les V^{ème} - IV^{ème} siècles pour commencer à parler de "punicisation" et encore est-elle timide. Il s'agit au début d'une intensification des échanges socio-économiques, d'un engagement d'un nombre de plus en plus grand d'Africains comme mercenaires du développement des villes où le rôle de l'exemple punique semble important, de l'établissement de liens familiaux, etc. La punicisation qui se manifeste par l'utilisation de la langue et de l'écriture puniques est une réalité du III^{ème} s. et des siècles suivants. La pratique de l'écrit en punique est plus présente en Numidie après la destruction de Carthage qu'avant. Durant ces périodes charnières, le paysage linguistique est donc par endroit bilingue voire trilingue. Durant les deux siècles qui vont suivre la destruction de Carthage, coïncidant avec la fin du « pouvoir » punique, on continue à écrire le libyque et le néopunique. Certains, de plus en plus nombreux, apprennent à parler le latin et à l'écrire. D'où le bilinguisme « libyque/punique » et « libyque/latin ». En revanche, il n'existe aucun témoignage sur l'existence de

sujets trilingues. Mais, il arriverait peut-être un jour où quelqu'un, quelque part, fera cette découverte, notre sol n'ayant livré qu'une partie de ses richesses.

Il faut aussi nuancer : **Quelle était la place du libyque dans le paysage linguistique nord-africain à l'époque antique, en présence des langues étrangères ?** Cela dépend, là aussi, du moment et l'endroit où vous êtes ? Durant l'antiquité, des populations entières donc, des zones géographiques entières n'avaient pas de contact suffisamment long pour qu'on puisse parler d'une "présence" étrangère et de "voisinage" avec la langue libyque. La présence punique était limitée au littoral, à l'arrière pays de celui-ci et à certaines régions comme la Numidie orientale. Le latin s'est introduit plus profondément dans le pays et a touché une population plus nombreuse et la nuance est dans le temps, cela s'est produit durant le Haut Empire.

Si la première province Africa a vu le jour en 146 av. J.-C., la partie ouest de l'Afrique du Nord attendra la mort violente de Ptolémée et de « Claude empereur », pour être organisée en deux provinces "les Maurétanies" ; dès le milieu du IIIème s. se déclarent les révoltes des tribus maures, le *limes* recule et la région est abandonnée par le pouvoir romain à des roitelets - chefs de tribus plus ou moins romanisés, plutôt moins que plus, d'ailleurs. Il est donc clair que, aussi bien dans le temps que dans l'espace, il existe des différences. La partie orientale de l'Afrique antique a connu une punification et une romanisation plus profondes. De ce fait, les langues punique et latine ont été plus parlées à l'est qu'à l'ouest ; l'archéologie et le nombre d'inscriptions parvenues jusqu'à nous en sont la preuve.

Le paysage linguistique varie donc en fonction de ces réalités historiques. C'est là d'ailleurs que se pose la question de la "périodisation", de la lecture "globalisante" de notre histoire, donc nécessairement fautive. Si l'on s'en tient au « découpage » de l'histoire antique de l'Afrique du Nord en époques « carthaginoise », « romaine », et en siècles « vandale » et « byzantin », on englobe des régions et des populations qui n'étaient pas atteintes par l'une ou l'autre de ces cultures. On devrait parler de « période libyco-punique », de « période afro-romaine ». "L'époque chrétienne" est une appellation valable quand vous êtes là où le christianisme s'est installé, elle ne couvre pas tout le pays.

De même, 146 av. J.-C. correspond à la destruction de Carthage, il ne correspond ni à la fin de la civilisation punique ni à la romanisation ; ces phénomènes culturels devront attendre près de deux siècles pour se réaliser. Quand les auteurs arabes commencent à écrire sur l'introduction de l'Islam en Afrique du Nord, ils nous précisent qu'il y avait dans le "Maghreb" des *Afariqa*, des *Roum* et des *barabira ou barbar* - ce qui va donner le terme français "berbères". Ces derniers, précisent les mêmes sources, parlent une "langue incompréhensible", ce qui revient à dire que les autres parlaient une ou des langues que les Arabes comprenaient ou en tout cas identifiaient : le latin et le grec. Les sources nous disent aussi que tous n'étaient pas

chrétiens, qu'il y avait aussi des païens et des juifs, etc. Personne ne nous parle des populations nomades et semi-nomades.

Le punique : une langue africaine ? Non, je ne dirai pas cela et surtout pas d'une façon aussi peu nuancée. Le punique est le phénicien et le phénicien vient de la Phénicie ; il s'agit d'une langue sémitique. Les études ont montré qu'il y a une évolution dans les formes que prennent les lettres de l'alphabet, il y a donc un alphabet phénicien, un alphabet punique et la cursive que nous appelons le néopunique. Ces études montrent aussi que la langue n'a pas changé.

Une autre donnée importante : les Phéniciens ont fondé dans le bassin occidental de la Méditerranée des cités en Sicile, en Sardaigne, dans une partie des Baléares, dans le sud de l'Espagne, à Malte et, bien sûr, le long du littoral nord africain. Le punique ne peut pas être considéré comme africain, puisqu'il a été utilisé par d'autres peuples méditerranéens. La langue punique elle-même ne semble pas avoir beaucoup évolué au point de se différencier du phénicien et de devenir "autre".

Un autre aspect de la question : Qui a parlé le punique ? En Afrique, une partie des Africains, dans la partie punique de la Sicile, une partie des Siciliens. Ceci est valable pour la Sardaigne, l'Ibérie, Malte, etc. Oui, le punique a été adopté, parlé et écrit en Afrique et essentiellement par des Africains, le nombre des Phéniciens de souche était déjà au départ très limité. Le phénicien-punique a été parlé et écrit durant des siècles par des Africains. Nous parlons le français, nous sommes, ou une partie d'entre nous, francophones ; peut-on pour autant parler du français comme une langue maghrébine ? Je ne le pense pas. C'est une langue étrangère utilisée au Maghreb et c'est un héritage de la période coloniale, le résultat de son enseignement à l'école, du choix des gouvernants pour en faire une langue d'échanges, etc.

Le libyque, langue millénaire, était transcrit pendant des siècles. Peut-on parler d'une véritable pratique scripturaire et quelles étaient les fonctions de l'écriture libyque dans l'Antiquité ?

Bien évidemment ! Il s'agit de l'une des écritures qui ont vu le jour durant le premier millénaire avant J.-C. en Méditerranée. Le libyque à travers les tiffinagh a continué à exister mais dans une aire géographique circonscrite, l'aire des Touaregs. Le phénomène "nouveau", il a tout de même quelques décennies, ce sont les néo-tiffinagh ; la langue mais aussi l'écriture se retrouvent aussi dans certains milieux universitaires, chez certains éditeurs, etc. Aujourd'hui, nous avons les Touaregs qui utilisent cette écriture, nous avons un Etat - le Maroc - qui officialise, en février 2003, l'usage du "libyque" sous sa forme néo-tiffinagh et c'est très important sachant que c'est la première fois dans l'histoire du libyque qui remonte au Ier millénaire avant J.-C. La question de la date de la naissance de cette écriture

demeure entière. A côté de ce double aspect populaire chez les Touaregs et étatique au Maroc, vous avez certains militants de la cause amazighe qui choisissent d'utiliser l'alphabet néo-tifinagh. Cela ne se réalise pas sans un certain éparpillement. Pensez qu'il y a des individus qui ont mis en place leur propre « alphabet ». Les efforts de standardisation finiront par mettre à notre disposition, je l'espère, *un alphabet* commun. Ce sera là aussi une première, puisque le libyque, se présente déjà à nous, durant l'Antiquité, sous la forme de plusieurs alphabets.

Pour l'Antiquité, il faut distinguer entre ce que j'appellerais "le libyque épigraphique" attesté dans le nord du monde libyque et "le libyque rupestre" attesté dans la partie centrale et le sud de l'Afrique berbère ; la division "classique" et qui revient souvent dans les publications étant « libyque oriental », « libyque occidentale », « libyque saharien ». Pour le libyque épigraphique - il regroupe donc l'Oriental et l'Occidental -, nous devons partir des textes qui sont parvenus jusqu'à nous. Le fait que l'on découvre presque régulièrement de nouvelles inscriptions permet d'affirmer que ce que nous avons est une partie - plus ou moins grande, on n'en sait rien - de ce qui a été réalisé par nos ancêtres. Nous disposons de textes funéraires et c'est la quasi-majorité, donc nous pouvons dire que le libyque qui côtoyait d'autres écritures - le punique et le latin essentiellement - était confiné, "spécialisé". Nous avons aussi les fameuses inscriptions libyques en écriture horizontale et de droite à gauche mises au jour à Dougga et là il me semble clair que nous ne sommes plus dans le funéraire ; nous sommes dans la gestion de la cité, dans "l'officiel". Même la *RIL* 1, l'inscription du mausolée d'Atban, ne se limite pas au "funéraire", elle nous donne des informations sur les commanditaires, sur les exécuteurs, ceux qui "ont construit" le mausolée sont nommés et parfois leur rôle est précisé. Une fois ce constat fait, et en comparant avec le punique, on constate que la situation et le rôle sont différents : les "royaumes numides" ont préféré utiliser le punique pour leurs monnaies, par exemple, et ce geste est significatif. De même, l'écriture d'usage, certains diront officielle, c'est le punique. Par contre, nous n'avons rien qui nous permette de généraliser en affirmant que le royaume numide avait une langue officielle, le punique.

Le néo-punique se rencontre surtout dans les temples à ciel ouvert consacrés essentiellement en Numidie à Baal Hamon et sporadiquement à la déesse Tanit. Ce lieu de culte est punique et est fréquenté par des punicisés, il est donc logique qu'ils utilisent la langue et l'écriture puniques quand ils s'adressent à une divinité punique.

Le punique était une langue et une écriture internationales, d'échanges et c'est probablement dans ce sens que les royaumes "libyens" l'ont utilisé.

Les phénomènes de punicisation et de latinisation ont agi négativement sur le libyque, il a été d'un usage limité. Cela ne réduit en rien sa place d'écriture autochtone durant l'antiquité et le fait qu'il se soit maintenu jusqu'à aujourd'hui lui

confère encore plus de valeur ; n'oublions pas que d'autres écritures antiques ont disparu depuis, à commencer par le phénicien.

L'écriture libyque avait, sur son propre territoire, coexisté avec d'autres écritures méditerranéennes ; en l'occurrence phénicienne, punique, grecque et latine. Quelle influence a pu avoir cette coexistence sur le développement du libyque ?

Je dirais "**quelle influence néfaste a eu cette coexistence sur le développement du libyque ?**" car, dès le départ, il y a un déséquilibre. Vous avez d'un côté la civilisation libyenne - amazighe - qui est éclatée, régionalisée, sans pouvoir central durant toute son histoire - les royaumes maure et numide ne contrôlaient qu'une partie du territoire - et de l'autre, vous avez les civilisations phénicienne-punique, romaine et grecque. Elles étaient structurées avec un pouvoir central, une idéologie expansionniste et un rôle économique, social et culturel suffisamment important pour leur permettre de jouer un rôle "international" impliquant plusieurs peuples (pour le punique tout le littoral africain, et une partie de l'intérieur du pays, une partie de la Sicile, la Sardaigne, les Baléares, le sud de l'Espagne, Malte, etc.). Regardez la carte de l'empire romain et vous allez saisir le poids du latin. Le même constat peut être fait pour le grec ; les écritures qui expriment la langue et ces civilisations "internationales" ne peuvent qu'avoir un poids et un rayonnement expansionniste. D'ailleurs, cette situation n'est pas spécifique au libyque et à l'Afrique du Nord ; combien d'écritures méditerranéennes avons-nous perdu depuis l'antiquité ? Les situations sont différentes et spécifiques : nous connaissons l'alphabet étrusque mais nous ne savons rien ou presque de la langue qu'il a exprimée, nous connaissons la langue - il s'agit du grec - mais pas l'écriture linéaire B qui a été utilisée pour l'exprimer, etc. Le libyque épigraphique, du nord, a disparu devant l'invasion du punique et surtout du latin, il s'est maintenu là où ces civilisations ne sont pas arrivées, chez les populations amazighes touarègues et il va évoluer en subissant des changements régionaux, d'où un tableau des 7 alphabets tfinaghés dérivant du libyque saharien. Parce qu'il n'a pas été concurrencé, le libyque saharien donnera les tfinaghés et permettra que cette écriture née, disons vers le milieu du premier millénaire av. J.-C., soit encore là.

Comment évaluez-vous la recherche actuelle sur le libyque et quelles sont, à votre avis, les pistes auxquelles devrait s'atteler la recherche en la matière ?

Il faut à mon avis saluer les efforts faits par nos prédécesseurs, contrairement à ce qu'on peut croire, la liste est longue ; ils ont initié les études libyco-berbères et les travaux et ouvrages qu'ils nous ont laissés nous servent encore aujourd'hui. J'en

citerai deux, juste pour illustrer mon propos : le *Recueil des Inscriptions Libyques* et le livre sur *Les inscriptions antiques du Maroc*. Il faut aussi admettre que nous ne sommes pas démunis, il y a une longue bibliographie traitant du libyque. Ceci étant, je dirais que contrairement aux apparences, nous n'avons que très peu de spécialistes dans ce domaine et l'intérêt pour le libyque demeure limité. Nous sommes riches d'hypothèses relatives à la naissance du libyque, à la date, aux alphabets, etc. mais c'est une richesse trompeuse. De nos jours, le libyque est pris en charge par des institutions, des universités, des centres de recherche. Des publications sont consacrées au libyque, d'autres s'y intéressent régulièrement : *l'Encyclopédie berbère*, *Berbers Studies*, la *Lettre du RILB*, les *Quaderni di Studi Berberi e Libico-Berberi* de l'Orientale de Naples, la revue *Sahara*, *Almogaren*, les publications de l'IRCAM, les actes des différents colloques organisés par le HCR, *Antiquités Africaines*, *Africa Romana*, *Reppal*, *Africa*, etc.

Nous ne sommes donc pas démunis même si le premier constat que l'on fait souvent est que la recherche sur le libyque semble bloquée et les résultats sont souvent limités :

- La nature des textes parvenus jusqu'à nous en est en partie responsable, la difficulté à établir des liens directs avec les parlars actuels fait que nous ne "savons pas grand chose sur le libyque" pour parodier et répondre au célèbre article de J.G. Février qui portait le titre "Que savons-nous du Libyque ? "
- Nous avons un déficit lourd dans nos recherches sur le monde libyque en général, nous ne formons presque pas de spécialistes et il n'y a pas d'approches globales pluridisciplinaires.
- Pour le libyque, non seulement nous ne publions pas les inscriptions découvertes - beaucoup demeurent inédites -, mais nous ne sommes pas capables de protéger les documents déjà publiés et censés être connus. Que reste-t-il des inscriptions publiées dans le recueil des inscriptions libyques de Chabot ? Où sont les stèles donc ?
- En ce qui concerne la recherche aujourd'hui et dans le futur. La première piste est la conservation et la mise à l'abri des inscriptions qu'elles soient complètes ou fragmentaires ; et la meilleure façon de protéger ces documents c'est de les publier tels quels et c'est la deuxième piste : instruire le dossier et enrichir la collection des stèles libyques.

L'autre piste qui me semble capitale : il faut recenser les inscriptions rupestres (nous ne savons même pas combien il y en a !). Elles subissent deux fléaux, certaines disparaissent à cause de la nature et de la "bêtise humaine". Il est vrai qu'elles sont dans des régions difficilement accessibles et même de plus en plus souvent dangereuses d'accès depuis quelques temps.

Il faut le faire là où c'est encore possible - j'avais salué la publication de l'IRCAM, "*Tirra...*" et j'avais conclu mon compte-rendu par un souhait "le livre « *Tirra, aux origines de l'écriture au Maroc* » inaugure une série « Etudes et Recherches » de l'IRCAM que j'espère la plus longue et la plus riche possible".

La recherche dans le domaine libyque est frustrante, on a l'impression de ne pas avancer. Un exemple, la découverte des inscriptions de Dougga a permis de parler de textes "officiels" puisqu'ils nous donnent des titres et des fonctions exercés à Dougga même au second siècle av. J.-C. Depuis Chabot, le nombre de ces documents est passé à 16 inscriptions et fragments d'inscriptions en écriture horizontale et de droite à gauche ; ces textes sont stéréotypés, répétitifs. Nous n'avancions pas dans notre connaissance du libyque, mise à part l'onomastique. Que faut-il faire ? Renoncer ? Sûrement pas. Et l'urgence, c'est de former des spécialistes de la civilisation libyque dans ses différentes composantes : architecture funéraire, croyances, écriture, symbolique, langue, etc. Une meilleure connaissance de notre territoire et des richesses "culturelles" qu'il renferme, nous fera avancer sûrement.

2. Epoque contemporaine et actuelle

La permanence du contact des langues est inhérente à l'histoire de l'Afrique du Nord, que pourriez-vous nous dire à propos des périodes contemporaine et actuelle ?

Ahmed Boukouss

Le contact des langues est un phénomène qui concerne quasiment toutes les langues pendant toutes les périodes de l'histoire de l'humanité. Il n'en demeure pas moins que les périodes moderne et contemporaine représentent, par excellence, l'ère du contact des langues, des cultures et des civilisations dans les contextes de la colonisation et de l'impérialisme. Dans le cas de l'Afrique du Nord, les langues des puissances coloniales, à savoir le français en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie, l'espagnol au Maroc, l'italien en Libye et l'anglais en Egypte, ont, plus ou moins, durablement marqué le paysage linguistique, en soumettant les langues nationales, l'amazighe et l'arabe avec leurs variétés régionales et locales, à une forte compétition dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie et des échanges sociaux.

Comment l'amazighe a-t-il été influencé par les langues avec lesquelles il a coexisté ? Et quel a été son impact sur elles ?

L'amazighe, avec ses diverses variétés, est fortement influencé par l'arabe et ses dialectes, et sensiblement par le français, et accessoirement par l'espagnol. L'amazighe, via l'éducation et les médias, a emprunté à l'arabe standard le lexique de la religion, celui des différents secteurs de l'administration, celui de la culture moderne, etc. L'empreinte de « l'arabe dialectal » a été encore plus forte sur l'amazighe dans tous les secteurs « non formels », à telle enseigne que les amazighophones installés en ville le substituent à leur langue maternelle... ce qui a produit une situation linguistique dans laquelle l'arabe dialectal constitue l'idiome le plus communément parlé en ville et dans les centres urbains. C'est assurément une situation qui concourt à la non transmission intergénérationnelle de l'amazighe et, du coup, à son obsolescence.

L'amazighe a emprunté au français et à l'espagnol, chacun dans son aire de dominance durant la colonisation, un nombre appréciable de vocables et de tournures. Dans le contexte de l'indépendance, l'imprégnation de l'idéologie nationaliste arabe et l'arabisation de l'éducation, des médias et des activités culturelles, le pouvoir attractif de l'arabe a substantiellement supplanté celui des langues coloniales.

L'amazighe a prêté à l'arabe dialectal un grand nombre de termes et d'expressions. Sur le plan lexical, dans nombres de régions le lexical agricole (nom, verbe et « adjectif ») est emprunté en totalité ou en partie à l'amazighe ; notamment le nom des outils de travail, le nom des techniques culturelles et le nom des produits agricoles. Ces mots sont généralement intégrés en arabe en subissant une adaptation phonique ou morpho-phonique. D'autres champs sont également investis par l'emprunt à l'amazighe, par exemple les termes du Makhzen traditionnel comme « afrag », « agdal », « mezouar », etc. L'arabe dialectal intègre aussi des calques sémantique à partir de l'amazighe, comme « hezzu lma » ou des calques morphosyntaxiques comme « lma bardin », etc. Il est à noter que l'influence de l'amazighe sur l'arabe diminue sensiblement avec l'émergence de « l'arabe médian » qui emprunte plus souvent à l'arabe standard.

A la lumière de l'analyse que vous livrez dans votre dernier ouvrage Revitalisation de la langue amazighe (2012), quelle politique linguistique adopter en vue d'une gestion efficiente du multilinguisme sur les plans social et institutionnel ?

La constitution du Maroc (2013) offre, dans son article cinq, un cadre juridique qui permet une gestion réfléchie de la diversité linguistique qui caractérise la situation sociolinguistique du pays. En effet, d'une part, la hiérarchisation des langues est légitimée et, d'autre part, il est décliné des modalités d'implémentation de la reconnaissance officielle de la diversité linguistique et culturelle. C'est ainsi que l'Etat garantit, à travers le Conseil national des langues et de la culture marocaine, les droits des deux langues officielles (l'arabe et l'amazighe) en assurant leur protection et leur promotion ; le hassani ainsi que les expressions dialectales bénéficient du même régime dans le cadre des prérogatives avancé que les langues étrangères « les plus utilisées dans le monde » doivent être enseignées en vue de leur maîtrise par les apprenants. Il est aussi expressément affirmé que cette institution mettra en œuvre une politique de mise à niveau des langues en vue de leur inclusion dans les politiques publiques, notamment dans l'éducation, la recherche, les médias, l'administration. Les lois organiques et les textes d'application afférents détermineront dans des plans d'action appropriés les projets devant mobiliser les ressources financières, humaines, matérielles et logistiques nécessaires à l'exécution des choix constitutionnels.

Quels sont les enjeux de l'officialisation de l'amazighe à l'aune de la culture des droits culturels et linguistiques ?

Les droits linguistiques et culturels représentent l'un des fondements de la revendication de la reconnaissance de jure de l'amazighe, et le préambule de la constitution marocaine a souligné que le Maroc entend mettre en œuvre ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale en matière de droits humains et de respect de la diversité culturelle. Sur ce plan, il est utile de rappeler que la constitution marocaine, qui reconnaît la diversité culturelle et linguistique et engage le pays à sa promotion, est largement en avance par rapport aux constitutions des pays du Grand Maghreb, de la région MENA et de la région subsaharienne. Le choix fait par le Maroc est un choix stratégique, démocratique et courageux. Le coût financier de ce choix ne saurait être aisé à la dépense publique mais au gain politique, en termes de cohésion sociale et d'unité de la nation dans la diversité de ses expressions culturelles et linguistiques.